

Pacte pour la transition écologique - Mesures retenues par la liste POUR L'ECOLOGIE, CRETEIL EN COMMUN et engagements pris

N°	Mesures	Engagements	Niveau d'engagement
1	Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales).	Organiser régulièrement des actions de communication et formation sur l'achat public responsable, auprès des élu-es, des agents, et des acteurs économiques du territoire.	2
2	Financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financement éthiques.	Financer au moins un projet de la commune par an auprès d'une source de financement éthique.	2
4	Donner la priorité au logiciel libre dans le service public pour une informatique au service de l'intérêt général.	Utiliser des logiciels libres et des formats ouverts (pour l'échange de documents) au quotidien dans les services municipaux.	1
5	Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices.	Faire du lien entre producteurs et consommateurs (soutien aux AMAP, organisation d'un marché des producteurs et productrices locales régulier...) et utiliser la commande publique responsable pour développer des filières locales et équitables.	1
7	Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.	Au moins 50% de bio et (local et/ou équitable/sous signe de qualité) et 1 repas végétarien par semaine /alternative végétarienne.	1
8	Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.	Remettre de la nature en ville : Mettre en œuvre au moins deux des actions marquées * plus haut.	2
9	Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire.	Dissuader l'installation de grandes surfaces pour rester en deçà d'un seuil critique à partir de 100m ² de surface de gondoles pour 1000 habitant-es, en travaillant avec l'intercommunalité, en fixant des règles d'implantation des commerces défavorables à celles-ci dans les documents d'urbanisme et en consultant systématiquement la population sur de nouveaux aménagements.	2
10	Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun.	Protection et accès au bien commun de l'eau pour tous les habitant-es de la commune : mettre en place une tarification sociale de l'eau, et intégrer des techniques de préservation de l'eau dans toutes les nouvelles constructions privées et publiques de la commune.	2

11	Mettre en oeuvre une démarche territoire à énergie positive ou plan climat citoyenne ambitieuse, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne.	Faire labelliser la démarche de plan climat du territoire : label Cit'ergie, intégrer le réseau TEPOS. Faire aboutir des projets d'initiative citoyenne.	2
12	Soutenir les constructions et rénovations à haute efficacité énergétique, ainsi que les conversions de systèmes de chauffage les plus polluants en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.	Créer un plan d'action contre la précarité énergétique avec objectif de diviser celle-ci par 2 durant le mandat.	2
13	Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité.	Adopter et diffuser d'ici 2024 un document référence pour conditionner la construction et l'exploitation des projets d'aménagement à la réduction des émissions de GES et le maintien de la biodiversité du territoire, et rénover au moins un bâtiment symbolique selon ces critères durant le mandat.	2
14	Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité des transports en commun sur le territoire.	Définir un plan d'optimisation des transports en commun (augmentation de la fréquentation grâce à l'amélioration de l'offre sur le réseau, l'intermodalité et la tarification sociale et solidaire) et augmenter le budget des transports en commun par habitant-e chaque année.	1
15	Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public.	Rendre cyclable tout le bassin : -modérer partout la vitesse et le trafic automobile ; -définir un réseau cyclable hiérarchisé et qualitatif (quelques axes en site propre, une capillarité assurée en bandes cyclables ou zone de circulation apaisée selon les caractéristiques de la commune) ; -garantir un montant minimal dédié au développement au vélo de 25€ par habitant-e par an sur le mandat.	3
16	Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville.	Généralisation du 30km/h en ville, création de zones de circulation apaisée dans tous les quartiers et piétonisation pérenne devant les écoles, diminution du stationnement en voirie, et mise en place d'une zone à faibles émissions visant la sortie du diesel et de l'essence.	2
17	Développer une logistique urbaine du transport des marchandises adaptée aux caractéristiques de la commune.	Interdiction des poids lourds affichant une vignette crit'air supérieur ou égal à 2 d'ici 2025	1

18	Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.	<p>Accorder l'équivalent de 5% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention. Favoriser la création ou le maintien d'au moins un équipement de réemploi solidaire par bassin de 50 000 habitant-es.</p> <p>Planifier l'évolution des déchetteries pour dédier des espaces aux réemploi et/ou permettre aux citoyen·nes de réutiliser les déchets qui y sont déposés, et contribuer à la mise en réseau des associations de réemploi et de prévention.</p>	2
19	Mettre en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets pour tous les acteurs de la commune.	<p>Adopter la tarification incitative suppose inévitablement d'opérer une petite "révolution" dans les modalités de financement du service public de gestion des déchets. Sa mise en œuvre ne doit pas être un simple choix technique mais s'inscrire dans un projet global de la collectivité, qui touche chacun et chacune. Elle nécessite une volonté politique affirmée et une concertation renforcée avec les habitant-es.</p> <p>Il faut 2 ou 3 ans pour préparer puis mettre en œuvre un tel projet. La collectivité se doit de faire un profond état des lieux du service public de gestion des déchets pour optimiser le service à l'habitant·e (évolution de la collecte – enquêtes, dotation, gestion de fichiers – et informatisation du parc de contenants et des véhicules) tout en mobilisant divers services pour fédérer autour du projet mais aussi renforcer ses moyens humains pour la gestion du service.</p>	2
20	Développer des habitats participatifs et des écolieux accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif, et en soutenant les projets actuels.	Soutenir les associations locales accompagnant les écolieux en mettant espaces et subventions à disposition. Proposer son soutien aux porteur·ses de projets auprès d'autres institutions (bailleurs sociaux, administration d'État, banques...).	2
22	limiter la place de la publicité dans l'espace public.	Avoir un RLP(i) qui prescrit des affiches ne dépassant pas 50 x 70 cm, sur des panneaux, non lumineux, non déroulants et encore moins numériques, limités à 2m ² , et en encadrant la densité, par exemple, en n'autorisant qu'un seul panneau par tranche de 2000 habitant-es, reprenant ainsi ce qui se fait pour l'affichage d'opinion (Article R581-2 du code de l'environnement)	3

24	Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous.	<p>Mettre en place un programme local de l'habitat pour favoriser le développement de logements abordables et décents pour tou·tes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offre de logements : Diminuer la part de logements vacants habitables sur le territoire en les rendant accessibles en priorité aux personnes en situation de grande précarité et/ou de grande pauvreté (utiliser comme levier, par exemple, la taxe foncière sur les propriétés bâties ou l'intermédiation locative). (exemples de l'action de l'Eurométropole de Strasbourg, de la métropole de Lille, et de Grenoble) - Coût du logement : Demander la mise en œuvre de l'encadrement des loyers sur son territoire en zone tendue - Ville équitable : Assurer des logements sûrs pour tou·tes en fixant des objectifs chiffrés en matière de lutte contre l'habitat indigne - Prévention de l'exclusion par le logement : Les conditions de logement indignes peuvent être source d'isolement social. Lutter contre l'habitat indigne pour assurer des logements sûrs pour tou·tes, en assurant son rôle de police des immeubles menaçant ruine, des ERP à usage d'hébergement, des équipements communs des immeubles collectifs (voir également la mesure 12) 	2
25	Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous.	<p>Favoriser la citoyenneté par le numérique et en faire un outil d'inclusion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer un accompagnement spécifique des personnes les plus éloignées du numérique dans les espaces culturels et d'insertion professionnelle équipés d'ordinateurs, et les aider concrètement dans leurs démarches. Dans les petites communes, on peut identifier les citoyens ayant des compétences numériques et leur donner les moyens logistiques d'assurer des permanences pour accompagner les habitant·es dans leurs démarches. - Développer un accès à internet en habitat social et proposer un tarif à moindre coût pour les usager·es de ces espaces. - Déployer un réseau WiFi dans la ville pour tous et toutes en accès libre et permanent. 	2

27	Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées du monde du travail avec une politique locale de l'emploi tournée vers la transition écologique du territoire et à dimension sociale.	<p>Renforcer les liens avec les structures d'insertion, les acteurs de l'IAE et les structures impliquées dans la transition écologique pour créer un écosystème tourné vers l'emploi durable, respectueux des droits humains et de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'action des structures d'insertion, et tout particulièrement celles engagées dans le champ de la transition écologique, notamment au travers de subventions, d'aide ponctuelle, ou de mise à disposition de locaux d'exploitation. - Participer à la Maison de l'Emploi si elle existe, et exécuter un diagnostic partagé pour faire le point sur les besoins du territoire en termes de mieux vivre, de reconnexion à la nature et de transition écologique et sur les acteurs existants. - Favoriser l'interconnaissance des acteurs de l'IAE et de l'ESS (établir un annuaire, organiser des journées de l'insertion et des métiers de l'économie sociale, solidaire et écologique) 	1
28	Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements.	<p>Développer la co-construction des politiques locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place au moins un dispositif de co-construction des politiques locales engageant pour réfléchir et travailler ensemble sur les projets de la commune. 	2
29	Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.	Créer une commission extra-municipale ou extra-intercommunale, où siègent des élu-es de la commune et de l'intercommunalité, à parité avec des citoyen-nes, des représentant-es associatif-ves et du secteur marchand, des chercheur-ses et expert-es pouvant être saisie ou s'auto-saisir.	2
30	Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste, pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur accessibilité à la plus grande partie de la population, reconnaître et protéger leur rôle critique.	Co-production d'une Charte des Engagements Réciproques, signée par la collectivité et une majorité représentative des associations du territoire, permettant de fixer les orientations, grands principes et responsabilités partagées dans la réalisation de cet espace collectif de travail.	2
31	Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitant.es.	Développer un partenariat avec une ou plusieurs initiatives de tiers-lieux associatifs ou citoyens sur le territoire, afin de les soutenir financièrement, techniquement ou en mettant à disposition un lieu adapté	2